

## Exigences en matière de vaccinations des écoles du Maine

Tous les enfants inscrits dans une école publique ou privée du Maine doivent avoir reçu les vaccins suivants.

### Requis pour l'entrée en maternelle (Kindergarten) :

- 5 DTaP (diphtérie, tétanos et coqueluche) - 4 DTaP si la 4<sup>ème</sup> dose est donnée le jour du 4<sup>ème</sup> anniversaire ou après
- 4 Polio (3 polio si la 3<sup>ème</sup> dose est donnée le jour du 4<sup>e</sup> anniversaire ou après)
- 2 ROR (rougeole, oreillons, rubéole)
- 2 Varicelle

### Requis pour l'entrée en petite maternelle Pre-Kindergarten (PreK) :

- 4 DTaP (diphtérie, tétanos et coqueluche)
- 3 polio
- 1 ROR (rougeole, oreillons, rubéole)
- 1 varicelle

### Requis pour l'entrée en 7<sup>ème</sup> année :

- Tous les vaccins précédemment requis
- 1 Tdap (tétanos, diphtérie et coqueluche)
- 1 vaccin conjugué contre le méningocoque (MCV4)

### Requis pour l'entrée en Terminale (12<sup>ème</sup> année) :

- Tous les vaccins précédemment requis
- 2 MCV4 (une seule dose est nécessaire si la 1<sup>ère</sup> dose est administrée le jour du 16<sup>ème</sup> anniversaire ou après)

OU

- Exemption médicale pour un ou tous les vaccins.
- Immunité démontrée par analyses contre certaines maladies, ou antécédents fiables de maladie documentés par un médecin ou un autre professionnel de soins primaires.
- Les exemptions pour raisons philosophiques ou religieuses ne sont autorisées que pour les élèves ayant un IEP (Plan d'éducation personnalisé) et une exemption déjà en vigueur avant le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Chaque fiche de vaccination doit inclure le type de vaccin, la date d'administration et le nom du praticien. À partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021, seules les exemptions médicales sont autorisées, à l'exception des cas décrits au [Titre 20-A §6355](#).



Pour plus d'informations  
Département de l'Éducation du Maine  
Courriel : [DOESchoolandStudentSupports@maine.gov](mailto:DOESchoolandStudentSupports@maine.gov)  
[Vaccinations | Département de l'Éducation \(maine.gov\)](#)

